L'Anarcho-syndicaliste - n°111
septembre-octobre 1971
Bulletin édité en tribune libre

Le titre de notre bulletin n'implique pas un attachement absolu à des formules du passé, pas plus qu'au «mythe syndical». En particulier, nous dénonçons les syndicats actuels bureaucratisés et qui sont, consciemment ou non, des soutiens du régime de domination de l'homme sur l'homme, plus que des moyens d'émancipation, alors que les travailleurs syndiqués, dans leur majorité, ne se rendent pas compte de la caution qu'ils apportent, par cette voie, au régime capitaliste.

Mais nous ne récusons pas toute forme de lutte collective et d'organisation; nous préconisons seulement le rejet de toute forme aliénante, comme lesdits syndicats dont les moyens sont presque constamment en opposition avec le but poursuivi.

Notre bulletin étant une tribune libre, cela a pour conséquence que des opinions divergentes s'y expriment: c'est précisément par la discussion sans orientation dogmatique préalable que nous pouvons progresser.

VERS LES PROCHAINES ... GRANDES MANOEUVRES...

On ne parle que de ça: congrès, programmes "de gouvernement", J.J.S.S., Giscard, déclarations, Mitterrand... ,

Et le "bon peuple" est ainsi bien préparé à la foire qui n'aura lieu qu'en 1973, en principe - la prochaine foire électorale: rien n'y manque, ni les clowns, ni le joueur d'accordéon. Il faut bien une mise en condition suffisante.

Pendant ce temps, grâce à ces pitreries, les travailleurs sont quelque peu distraits des difficultés de l'heure. Ils peuven néanmoins entendre parler de licenciements: 500 au Mans dans une usine de postes de télé; mais ce n'est rien: 6.000 dans la métallurgie lorraine. Et sans parler des broutilles: quelques centaides par-ci par-là!

Quant aux syndicats, ils veillent. La CGT veut entraîner la CFDT et la FEN sur la galère. Une délégation conduite par M. Séguy a rencontré M. Miterrand. *"La CGT a précisé qu'elle souhaite un accord rapide des forces de gauche sur un programme conaun de gouvernement,auquel elle entend apporter sa contribution dans les domaines qui lui sont propres. Elle le fera en toute indépendance et avec le souci à la fois de prendre toutes ses responsabilités et d'assurer le contrôle par les travailleurs de la réalisation de ce programme".*

Les autres organisations suiront-elles jusqu'au bout? Cela n'aurait rien pour nous étonner. Qu'on se souvienne du document que nous avons publié en 1967, émanant de la CFDT (une proposition de stratégie commune aux organisations du mouvement ouvrier). Mais , comme disait le document en question *"une telle stratégie suppose des organisations fortes... car dans la mesure où il sera plus fort (le syndicalisne) sera mieux à même d'exercer une pression sur les travailleurs...".*

Seulement, ces travailleurs accepteront-ils de marcher, de faire les frais, en sonne, d'une bonne marche de la société nouvelle de consommation?

J. METIVIER.

ACTION DIRECTE AU "TRAPPEUR" À SILLANS (83)...

LE 17 septembre 150 ouvriers du "TRAPPEUR" se mettent en grève et occupent l'usine.

Cet établissement spécialisé dans la chaussure de ski versait les salaires les moins bas de la région en échange d'un travail "aux pièces" particulièrement intensif. Le groupe ANDRE l'a absorbé et pour augmenter la productivité ou diminuer les salaires les patrons ont imposé une nouvelle grille de salaires. Ce nouveau système de rémunération a d'abord été appliqué à l'atelier des piqueuses.

Celles ci ont rapidement constaté que pour un même travail elles gagnaient 25% de moins. Elles ont donc refusé de rendre les tickets donc de se soumettre au contrôle.

La direction a alors décidé de les payer suivant le minimum de leur catégorie.

Les piqueuses ont riposté en travaillant à l'activité minimum. La direction ne fait aucune proposition nouvelle à la-commission de concilliation et essaie de sanctioner le secrétaire du syndicat CGT. Les ouvriers décident la grève et occupent l'usine.

Le soir même les ouvriers de l'usine voisine (Ski Dynamic) débrayent et viennent manifester devant le TRAPPEUR.
.
Quelques jour après les ouvriers votent la poursuite du mouvement. Le comité intersyndical (CGT CFDT SUI), comité de base intercantonal, lanceun appel à la solidarité. L'appel à la solidarité financière est toujours valable: Alain COTTE ccp Lyon 4665-36.

Dans une déclaration au *Monde* du 24 septembre, la direction essaie de justifier son offensive . Elle invoque les nécessaires mutations techniques, l'urgence de substituer à la fabrication de type classique la fabrication de la chaussure moulée encore bien embryonnaire et bien alléatoire à SILLANS: *"Nous cherchons donc à donner à ce personnel de fabrication classique une productivité supérieur pour lui permettre de se reconvertir dans les autres branches de notre fabrication traditionnelle".*

Dans un tract les ouvriers ont répondu: *"Alors pourquoi se crever au buulot et perdre son salaire si, par dessus le marché on se retrouve à la porte en guise de remerciment?".*

Aux cégétistes ortodoxes qui reprochent aux délégués de ne pas avoir "orienté correctement" les ouvriers vers ...des grèves tournantes, les délégués répondent: *"Nous apportons à la base le maximum d'informations et c'est elle qui décide".*
Et ils ajoutent: *"Eux et nous n'avons pas la même conception de la démocratie".*

Le 24 septembre, les ouvriers discutent de nouvelles propositions patronales: amélioration substantielles de la grille des salaires et certaines garanties en ce qui concerne l'emploi.

Par 90 voix contre 36 les "productifs" décident la reprise du travail.

L'action directe a été payante. Mais devant l'incapacité des centrales CGT mais aussi CFDT à faire respecter l'article 6 (avantages acquis)de la convention collective nationale et relativement isolés malgré les efforts du comité inter-syndical de base les ouvriers ont du accepter un compromis.

La lutte contre les cadences continue . En face du groupe "ANDES INTERNATIONAL", comment organiser la solidarité ouvrière sur le plan national et international?

ÇA, C'EST DU SYNDICALISME...

La section syndicale "Force Ouvrière " du Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis, réunie le 8 mai 1970, considérant les incidents violents du 1er Mai 1970 a voté à l'unanimité la motion suivante.

Constate:

- que ceux-ci sont la suite logique du relâchement de la discipline qui découle de la modification des régimes pénitentiaires appliqués sans classification des détenus;

-que l'architecture actuelle de l'établissement ne se prête pas à la garde d'individus dangereux et devrait être réservée à l'incarcération de délinquants primaires ou de condamnés faisant preuve d'amendement;

-que la présence dans l'établissement de prévenus très spéciaux sachant animer et diriger les émeutes, ont su se mettre à leur service les meurtriers les plus dangereux;

-que la preuve est faite que des hommes décidés peuvent se rendre maitres de la détention quelques instants;

la section Force Ouvrière, consciente de ses responsabilités vis-à-vis de ses mandants,

- demande de toute urgence l'installation d'un groupe d'intervention (gendarmes ou CHS) prêt à intervenir dans les délais les plus brefs;

- la création d'un quartier de haute surveillance réserve aux détenus dangereux et anormaux, avec fenêtres masquées, portes blindées, grilles de sécurité et mouvement réduits au stricte minimum;

- l'utilisation de barreaux à toutes les fenêtres, verrous à toutes les portes et des grilles à chaque entrée d'aile des tripales;

- la création d'un sas-véhicule devant l'entrée de chaque tripale;

- la pose de prises d'eau et lances d'incendie;

- la nuit ,que les gendarmes ou CRS bouclent la passerelle du périphérique;

- l'application intégrale de l'article 726 du Code de Procédure Pénale.

Dégage toutes ses responsabilités, si des mesures sérieuses ne sont pas prises rapidement, pour éviter le retour d'incidents semblables, qui pouraient être très graves et sanglants, la violence appelant la violence, le personnel risque de se laisser emporter par un réflexe d' autodéfence bien légitime .

L'Espoir Pénitentiaire (organe du syndicat F.O.) Juin-Juillet 1970 - cité par le groupe d' information sur les prisons dans: le GIP enquête dans une prison-modèle FLEURY-MEROGIS - Ed. Champ Libre 1971, p.6.

Il n'est pas dans mon intention de reprocher à F.O. d' avoir publié cette motion. Ce qui est inquiétant pour le Syndicalisme, c'est qu'une telle prose ait pu être conçue par des "responsables". Cela en dit long sur la prétendue formation syndicale et la plateforme que prétend constituer les syndicats vers l'émancipation des travailleurs.

Qu'une centrale syndicale puisse accepter pêle-mêle des ouvriers épris de liberté et des gardiens de prisons aussi schlérosés, démontre, si cela était nécessaire,l'incohérence politique de cette appareil qui se prétend au service des travailleurs. Car que demain les leaders syndicaux F.O. se retrounent en prison, et les gardiens F.O. demanderont à leur égard, un régime particulièrement sévère, en raison de leur capacité à animer et à diriger les émeutes.

Il parait possible de dire que le syndicat entretient lui-même l'exploitation de l'homme par l'homme . Les gardiens de prisons sont des hommes comme les autres , ils sont obligés de gagner leur vie, et par conséquent de s'intégrer au système hiérarchisé, mais est-ce une raison pour le défendre, le renforcer et dénoncer ceux qui osent s' y opposer? Bien des travailleurs sont ainsi, mais ce n' est pas une raison pour que le syndicat s'allie à eux . Comme le prouve cette motion, la recherche du plus grand nombre d'adhérents n'a pas fait faire un pas dans la marche vers une société plus fraternelle

J.C.

ENCORE UN SCANDALE DANS LA CONSTRUCTION...

A l'unité pédagogique d' Architecture de Nantes, 7 professeurs ont été licenciés depuis juin 1971, 4 par le ministère des affaires culturelles, 3 par la mairie de Nantes. En plus, 3 autres ont donné leur démission pour des raisons professionnelles, 2 autres encore partent au service militaire et ne doivent pas être repris à leur retour. Sinon c' était 12 professeurs qui étaient bazardés de la même manière.

Bref, presque tous les professeurs, en particulier tous les architectes, sont éliminés de l'école pour cette année. Pour remplacer les départs normalement prévus, le corps enseignant avait réuni plusieurs candidatures, mais elles sont elles aussi remises en question.

POURQUOI CE TORPILLAGE DE L' ENSEIGNEMENT?

Ce n' est pas pour des fautes professionnelles comme le ministère voudrait le faire croire, mais parce que l'enseignement que les étudiants ont mis sur pied avec eux était opposé aux intérêts en place et aux visées du ministère qui représente la classe au pouvoir.

Pourtant dans ses décrets (6 décembre 1968), dans ses projets de décrets le ministère des Affaires Culturelles déclare que les unités pédagogiques sont autonomes sur le plan pédagogique, qu'elles sont libres d'orienter leur enseignement selon leur choix, etc ... Dans les faits , on voit ce que devient cette autonomie quand une U.P. choisit une voie et un but qui ne sont pas ceux du gouvernement .

Ce but et cette voie sur lesquels ont travaillé depuis trois ans les étudiants et enseignants de Nantes, quels sont-ils?

Il s' agit pour nous, à travers notre enseignement, de nous former à la pratique d'une architecture correspondante aux besoins réels de la population. Qui sont ceux qui ont principalement ces besoins? Evidement ceux qui sont victimes de la crise du logement, de l'absence d' équipements collectifs, de la mauvaise qualité des HLM, de l'urbanisme répressif, des transports en commun sacrifiés, de la spéculation foncière; etc ...

Ceux qui ont le plus besoin des architectes et des urbanistes sont aussi ceux qui ne les voient jamais; car, actuellement, les architectes travaillent avec les promoteurs et les banquiers, les patrons, les administrations et jamais avec les gens qui habiterons les logenents et les quartiers, qui travailleront dans les usines et les bureaux et qui viveront, tous les jours les conséquences d' une architecture et d'un urbanisme qui n' obéissent qu' à la loi du prof it et de la rentabilisation.

Concrètement , étudiants et enseignants ont mené depuis trois ans des travaux et des études dans les quartiers en liaisons directes avec les usagers. Par exemple ,nous avons participé à la lutte des 275 familles du *Chêne des Anglais* cité de baraquements qui devait être démolie, pour obtenir un nouveau logement et faire connaître leur besoins puis, une fois installes à la *Petite Sensive* pour résoudre les problèmes, qui se posent dans toutes les cités (séchage du linge, chauffage, jeux des enfants, loisirs des vieux, ...etc). De la même façon, au *Grand Blottereau*, nous avons travaillé pour aider et informer les habitants sur les projets en cours pour la déportation et le relogement qu'on veut leur imposer.

A Rezé ,nous avons étudié un projet d' école primaire à partir des besoins des instituteurs qui n'arrivent pas à développer les nouvelles méthodes d' enseignement dans les écoles passe-partout d' aujourd' hui. Ce projet a été discuté dans des rencontres avec des parents d'élèves et les enfants; et le prix de cette construction, avec les matériaux choisis, a été calculé. Nous avons ainsi montré que ce n' était pas plus cher que les écoles préfabriquées montées en série dans toute la France pour le plus grand profit de quelques trusts parisiens.

Nous avons aussi étudié les conditions de logement des travailleurs émigrés dans la région (foyers, algéco, taudis, etc...) et nous avons discuté de ce problème et de quelque solutions pratiques envisagées au cours de plusieurs réunions acec les immigrés.

Beaucoup d' autres problèmes ont été choisis pour nos travaux: équipement sportif aux *Dervallières*, *Parc de la grande Brière*, Foyer du quartier de la *Mohrronière*, logement des ouvriers des *Batignolles* et de *Carnaud Basse-Indre*, contradictions liées au développement des villes et leurs conséquences à la campagne, spéculation et rente foncière, production du cadre bati et conditions de travail sur les chantiers du bâtiment , étude du coût de la construction, etc...

Tout ce travail, à partir des problèmes réels qui se posent tous les jours aux travailleurs, ne pouvait pas s' effectuer en restant dans notre école avec nos livres et nos cahiers . Nous l'avons donc mené de façon permanente avec les gens concernés au cours de réunions conmunes qui se tenaient à l'U.P. ou à l'extérieur, et il a pris des formes très différentes. Le seul critère était de répondre le plus efficacement possible aux besoins des usagers et c' est à cette condition que ces travaux peuvent nous apprendre quelque chose de réel et d'utile.

Il fallait d'abord connaître un quartier et ses habitants, par exemple par une enquête sur l'état des logements et équipements. A partir de ces premiers contacts, le travail peut être aussi bien l'organisation de réunions, campagnes de pétitions ou d'information, de liaison avec les autorités que le dessin de projets de constructions ou d'aménagements, l'analyse de bâtiments existants, etc...

C'est tout au long de ces travaux, chacun ayant choisi librement son sujet qu'élèves et enseignants peuvent découvrir concrètement la réalité sociale du monde ou il devra travailler pour le transformer, et progresser dans la connaissance et l'apprentissage de son métier, aidé en outre par des cours et exercices qui lui donnent les bases techniques nécessaires, tandis que 2 mois de stage comme manoeuvre en 1ère ou 2ème année, lui feront connaître ce qu'est vraiment un chantier du bâtiment et éprouver aussi bien, pendant 8 ou 10 heures par jour, ce qu' est le poids d'une brique et l'exploitation des travailleurs du bâtiment .

Le ministère qui ne nous a depuis trois ans fourni aucun cadre ni programme d'enseignement veut maintenant balayer tout ce que nous avons mis en place.

Le ministère des Affaires Culturelles attendait que nos tentatives s' écroulent d'elles mêmes, mais voyant qu' au contraire elles se développaient dans une ligne cohérente il ne peut plus l'admettre et décide un coup d' arrêt brutal. Le démantèlement du corps enseignant signifie clairement sa volonté d'imposer non une nouvelle société mais bien un ordre nouveau. Nous connaissons ses visées sur l'enseignement de l'architecture s'il ne peut plus revenir à l'ancienne "école des beaux arts" d' avant mai 68 où l'on dessinait des temples grecs et des villas sous la mer, il veut maintenant développer le côté dit scientifique de l'architecture, faire de nous des pseudo ingénieurs, moins calés que les autres mais quand même capables de dessiner des logements minimum qui assurent le profit maximum des entrepreneurs, des promoteurs et banquiers; il veut que tous les architectes sachent assez d'informatique pour pouvoir expliquer aux habitants des ZUP: *"La preuve que vous n' avez pas à vous plaindre, c'est que c'est l'ordinateur qui a calculé vos loyers et la balançoire pour vos 2.000 enfants".*

Nous ne sommes pas contre les ordinateurs ou les mathématiques et nous avons mis en place un enseignement scientifique que nous essayons de perfectionner chaque année. Mais nous voulons apprendre pour qui et pour quoi l'utiliser, et nous savons que la science et la technique aujourd'hui sont complices puisqu'elles ne sont pas mobilisées

pour éviter des 11 morts ouvriers par jour, en France dont 3 sur les chantiers du bâtiment et travaux publics, des mauvaises conditions de vie et de logement des travailleurs.

Nous pensons qu'un enseignement ne peut ignorer tous ces problèmes, nous pensons que la pédagogie actuelle et le travail des enseignants ne peuvent être remis en cause contre la volonté des enseignants eux mêmes. C'est devant eux que les enseignants sont responsables et c'est seulement l'assemblée générale des étudiants et enseignants qui doit décider, sachant quel but elle s' est fixé, d'engager ou de révoquer un enseignant, de déterminer la forme et le contenu de notre travail.

Nous trouvons dégueulasse que le ministère et la mairie tente de profiter de l'absence des étudiants pendant les vacances pour remplacer en même temps que le corps enseignant, le sens de nos études.

Pour continuer le travail entrepris à l'U.P., entre autres, conserver et renforcer notre équipe d'enseignants nous ne pouvons compter que sur notre force et sur tous ceux qui accepteront de soutenir notre lutte.

Quelle forme peut prendre le soutient à notre lutte? Nous pensons que cela devra être discuté avec toutes les personnes, les comités, les organismes, les groupes avec qui nous avons travaillé et que ces formes peuvent être multiples: pétitions, délégations, manifestations, ...

Des enseignants et étudiants de l'U.P. de Nantes.

DEUX MILITANTS DU SERVICE CIVIL INTERNATIONAL DEVANT LE TRIBUNAL DE BRESSUIRE (DEUX-SEVRES)

Rappelons les faits: Jean Marie Bouny , jeune aux cheveux longs, sac au dos, guitare, de passage à Bressuire, est interpellé par de zélés serviteurs de l'ordre, interrogé dans les locaux de la gendarmerie, et trouvé porteur de tracts du *Service Civil International*, organisme qui prend en charge les objecteurs de conscience légalement reconnus.

Inculpation pour:
- propagande interdite en faveur de l'objection de conscience,
- défaut de titres de circulation pour la vente d'objets en métal repoussé,trouvés, comme les tracts,dans le sac.

Inculpé également:Parisot, responsable du SCI qui a fait imprimer les tracts.

Jean Marie Bouny, mineur accompagné de son père et Parisot comparaissent donc le lundi 27 septembre à 14h30 devant le tribunal de grande instance. De nombreux amis des inculpés, en majorité des jeunes, anciens et futurs objecteurs, emplissent les bancs réservés au public et devant eux, l'avocat des inculpés, Me de FELICE.

Le tribunal expédie de nombreuses affaires courantes, en général de lampistes; il pleut des amendes et condamnations avec sursis. Tel ce jeune chauffeur-livreur de Boulogne Billancourt qui a volé ... une boule d'attache de caravane: 15 jours avec sursis! Ca l'apprendra a avoir lui aussi les cheveux longs.

Le procès de Jean Marie BOUNY et de PARISOT se résume en:
- l'inanité de l'inculpation concernant les objets en métal: *"comme on en fabrique dans toutes les écoles"* dit Jean Marie,
- la fuite du procureur qui laisse au tribunal le soin d'apprécier, et qui, par ses parlotes et ses absences prolongées, tient à montrer son indifférence pour le sort des inculpés,
-quelques questions aux inculpés, notament sur le *Service Civil International,*
- la longue,calme, mais ferme plaidoirie de l'avocat.

Ce dernier montre lumineusement:
- que dans un monde d'oppression, d'injustice et de guerres,les jeunes plus que tous les autres ont le droit de réfléchir, de critiquer de contester et d'agir...
- que plus particulièrement, ils ont le droit de, comme tant d'adultes et d' hommes politiques, de refuser la force de frappe atomique et l'enseignement de l'art de tuer par la caserne,
- que l'article de loi motivant l''inculpation est ambigu et ridicule: il vise à empêcher de faire connaître une loi existante, or "*nul n'est censé ignorer la loi",*
- que le tract se borne justement à faire connaître le statut des objecteurs et le SCI,
- que pour les besoins de l'inculpation, on appelle propagande ce qui n'est que liberté d'expression;
- qu'aucun délit ne peut être reproché aux inculpés, même celui de propagande puisque les gendarmes ne les ont pas pris distribuant les tracts,
- que l'acquittement pur et simple est seul conforme à la justice.

Le silence et le calme du public n'ont pas paru du goût des "chats fourrés" comme l'ont montré:
- l'injonction *"silence!"* lancée par l'un d'eux lors d'un échange à voix basse, entre deux auditeurs;
-l'intervention ridicule du président à un auditeur debout: *"sortez donc vos mains de vos poches; il faut avoir une tenue digne quand on est au tribunal de grande instance!".*

Mais il n'y eu que des sourires; sans doutes ces provocations de justiciers bourgeois visaient-elles à susciter des réactions qui eussent permis de faire évacuer la salle.

Bien entendu , le verdict fut renvoyé à quinzaine (le temps de consulter le haut de la hiérarchie sans doute!).

Notons enfin qu'à la sortie, les amis des inculpés allèrent en ville distribuer des tracts, que les gendarmes emmenèrent un petit groupe de jeunes pour vérification d'identité, mais qu'aussitôt, par solidarité plusieurs dizaines d'autre jeunes et adultes entrèrent à la gendarmerie où, visiblement embêtés, les pandores durent identifier longuement.

Les journalistes de la presse locale et régionale publièrent de longs articles sur cette affaire d'objection de conscience et sur le service civil grâce aux documents que nous avions fournis; deux passages dans la semaine précédant le jugement et un compte rendu avec photo le lendemain.

En somme, grâce aux zélés défenseurs de l'ordre (??) nous avons fait une bonne publicité pour l'objection de conscience au militarisme.

L' UNION PACIFISTE ET LE COMITE DE SOUTIEN
AUX OBJECTEURS DES DEUX - SEVRES.

PALAVAS...

Pourquoi le procès de Montpellier le 31 Août?

Avant les vacances 71, un groupe gauchiste parisien (FLJ: *Front de libération des jeunes*) décident d'organiser un camp sauvage dans la région de Palavas, pour le mois d'août. Des membres locaux du FLJ choisissent la plage de Palavas. Je ne peux dans ce résumé être exaustif sur tous les faits, ni critiquer cette "expérience" des textes sont en cours. Je me bornerais à dire ce que je sais . Donc le 3 août doit commencer le "rassemblement". Dans les dunes de Maguelone, la préfecture interdit le rassemblement le 3 au soir, mais les 500 jeunes qui sont sur place y restent. Le lendemain matin à l'aube, 5 heures, des compagnies de CRS interviennent pour faire "évacuer" calemement le camp. Mais quelques enragés résistent et ont lieu quelques affrontements provoquant des blessés. La police avait ordre de ne pas faire d'arrestation. Les jours après, malgré l'interdiction, des dizaines de jeunes essayent de relancer le camp, mais en vain, l'interdiction reste valable. Le dimanche 8 août, il ne reste presque plus rien, sinon un embryon assez lamentable de "camp sauvage". Tout semble pour le mieux . Mais à Paris, vives réactions devant le nombre de flics blessés (25); la police prépare une action de représaille pour trouver des coupables qui paieront "pour les autres", et pour rassurer les flics. Personnelement j'arrive à Palavas le dimanche après midi (parti de Toulouse le samedi en stop) ou tout semblait fini.

Je décidait donc de continuer mon voyage le lendemain lundi vers l'Italie. J'arrive crevé et je me couche dans les dunes, à 1km du présumé "camp". Le lendemain, lundi 9 août, je suis réveillé brusquement vers quatre heures du matin par des CRS (bien équipés). Ceux-ci ratissent toute la côte (sur 10 km, entre 1h et 6h du matin, près de 500 flics). Impossible de fuir ou de résister. A 6h tous les jeunes qui se trouvaient dans les parages sont parqués et gardés à la mitraillette sous les insultes des CRS, les flics ont l'ordre de choisir une trentaine de coupables (sur 150 arrestations, dont il n'y avait peut-être qu'une trentaine de jeunes présumés être du camp).Ces 30 sont conduits manu-militari à la gendarmerie de Castelneau le Nez (9h) (Montpellier) ou a lieu un contrôle très approfondi et des "confrontations" avec des CRS et des gardes mobiles qui sont supposés nous reconnaître facilement car ce sont eux qui viennent de nous arrêter. Je suis "dénoncé" par un lieutenant de garde mobile, mais il n'est pas certain de me reconnaître. Peu après par vérification approfondie, la police apprend que je suis un millitant connu, alors pour me coincer , elle fait appel au faux témoignage d'un CRS qui, lui, jure me reconnaître formellement, sans trop préciser bien sûr. Après 48h de garde à vue, une ultime confrontation "pour me faire avouer" se transforme "en passage à tabac", mais je garde le silence. Les coups pleuvent et je finis par me retouver dans la cellule de la gendarmerie. Pour justifier ce passage à tabac, je suis poursuivis pour "outrages" (sic). Je ne suis pas seul dans ce cas. Finalement le mardi 10 au soir nous ne sommes plus que 14 inculpés, dont moi qui suis apparement le seul "militant connu". Le mercredi matin nous sommes 9 à être défères au parquet. Un passe en flagrant délit: amende; un autre en liberté provisoire.

On se retrouve à 7 le soir en prison . Le juge d'instruction a ordre de ne pas nous mettre en liberté provisoire malgré les demandes. Pendant 8 jours nous restons presque au "secret": courrier retardé, pas d'information... 8 jours pendant lesquel nous sommes tondus, fichés, contrôlés, mesurés, pesés, contrôlés ...

Finalement le procès a lieu le 31 août, pendant ce temps il nous fut presqu'impossible de trouver des témoins pour la défense, seuls des amis (sur 7 arrêtés il il y a 2 mineurs dont le cas est jugé à part). Sur 5 inculpés, un seul reconnaît les faits, deux étaient présents sur les lieux sans participer aux bagarres, et deux étaient absents . Dans mon cas, le procureur me charge en citant quelques cas d' arrestations (4 cas) et me dénonce comme "agitateur professionnel" qu'il faut éliminer révélant par là que le véritable motif est purement politique. Malheureusement j'ai des témoins, malgré que je n'ai pas de témoins formels entre le mardi 3 août au matin et le mercredi 4 après-midi, puisque je partais de Paris pour Toulouse en auto-stop. Le verdict est donc deux jours plus tard, le deux septembre: deux relaxés Chica et Martin, 2 avec sursis (3 mois) Ben Rhadi et Marie, et deux mois fermes pour Bonvalet qui est en tôle, jusqu'au 12 octobre. Depuis le vendredi 2 septembre,un autre cammarade est en préventive pour "complicité" dans un bombage et attend toujours d'être jugé.

La bourgeoisie a profité des vacances pour frapper fort , la solidarité fut très faible, et nous espérons qu'elle va commencer à se manifester réellement.

Pour ce qui est de mon cas, si je suis relaxé en appel les flics ont bien d'autres motifs pour me poursuivre, surtout qu'ils constituent un dossier à charge (certainement depuis 65, donc 7 arrestations). «

Mais mon cas est indissociable des autres, aussi devez vous exprimer votre solidarité pour les 5 inculpés.

Après Palavas... la répression!!!

A la suite du procès de Palavas qui s'est déroulé le mardi 31 août et dont le verdict a été rendu le vendredi 3 septembre, le parquet a décidé de faire appel à minima, pour essayer de coincer les inculpés. Le premier procès s'étant passé pendant les vacances, le soutient financier et actif fut très faible. Rien du FLJ. Les accusés n'étaient pas des militants ordinaires mais des"marginaux" ou des "militants libertaires actifs "(Martin) qui risquent de fortes peines .

Nous devons compter sur nos propres forces et faire appel à la solidarité pour un soutier/financier urgent et si possible un soutien "politique".

Il existe un comitié de soutien auquel vous pouvez envoyer de l'argent pour les camarades ; M. Anne Le Carrer , les Escaliers, Apt.n°1, Av.de la Justice, 34 Montpellier.

Un comité de soutien est en train de se former à Toulouse, pour l'instant on peut contacter les camarades de Martin Henry. Nous communiquerons l'adresse du comité de soutient pour amples informations. Le procès devrait avoir lieu vers le 12 octobre à Montpellier, Martin risque au maximum 2 ans fermes.

RÉPRESSION FRANÇAISE EN ALGÉRIE, 3ème partie:

LE COUP D'ESSAI:

En 1970, les affaires étrangères françaises rappellent, sur ordre du cabinet du 1er Ministre quatre coopérants, sans motif avoué. On laisse entendre qu'ils ont eu des activités politiques en France, autrefois. Ils sont mal défendable, aucun n'a reçu son arrêté de détachement. En pleine année scolaire, ces rappels suscitent des protestations; les quatre camarades restent jusqu'à la fin de l'année.

NOËL 71:

On expérimente le coup du rappel en pleines vacances. Lapostolles, du lycée français d'Annaba, apprend le premier janvier par télégramme qu'il est licencié. Il a tous les torts: maitre-auxilliaire et militaire, il a osé contredire le conseil d'établissement et la pédagogie. Quinze jours de grève à Alger et à Annaba le font maintenir en détachement en Algérie. On se contente de le muter au service "pédagogique" de la mission culturelle française.

AOUT 71:

On rode la machine. Jollivet du lycée français d'Alger, est avisé de la suppression de son détachement (coup de téléphone le 13 août !). La lettre qui le licencie de l'*Office culturel français* en Algérie arrive le 18: le 23, l'Education nationale le nomme d'office à Poitiers. Le coup est bien monté, s'agissant d'un titulaire dûment détaché de 1968 à 1973. Précision ultérieure: s'il ne rejoint pas ce poste, il sera mis en disponibilité sans traitement.

MERCI MONSIEUR FOCCARD, C' EST DU BON TRAVAIL, C' EST EN EFFET MANIFESTE: LA DECISION VIENT DE LA POLICE.

Parce que:

1- S' il s'agissait de Jolivet en tant que tel avec sa "pédagogie" et ses cheveux, l'administration aurait mis à profit sa demande de réintégration pour s'en débarrasser. Au contraire cette demande a été refusée?

2- Aucun prétexte n'a pu être donné ni à l'interressé ni au syndicat. Mais chacun connait les raisons: en juin71 participation active à la manif des syndicats à l'ambassade de France contre le racisme anti-algérien en France; toujours en juin, participation active au blocage d'un "conseil de discipline" au lycée Descartes à Alger. Deux actions licites et que ne marquèrent aucun incident. Deux actions ou participèrent de nombreux enseignants de la F.E.N. , mais qui eurent à Alger un écho certain.

Le bur est clair: en finir avec les velléités d'actions syndicales à l'étranger.

On nettoie d'abord les lycées français, mais on vise à étendre à tous les secteurs de l'enseignement à l'étranger un contrôle politico-policier constant; on applique peu à peu partout la "loi Debré" en vigueur dans les D.O.M. suppresion des détachements en août 70 au VietNam-Sud; et en août 71 en Côte d'Ivoire; idem mais ça a raté avec Nogue au Canada.

COMME POUR LAPOSTOLLE LA RIPOSTE EST POSSIBLE.

Dans l'affaire JOLLIVET, l'arbitraire est à l'état pur: rappel en pleines vacances; nomination d'office sans qu'aucun voeu n'ait été exprimé; chantage à la mise en disponibilité sans aucun motif.

Si ça marche c'est un joli précédent pour tous. JUSQU'OU LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS SONT-ILS PRETS A ACCEPTER N' IMPORTE QUOI

Groupe *Ecole Emancipée* Algérois
Septembre 71

CHANGEMENTS DANS LE SYNDICALISME AGRICOLE:

Michel DEBATISSE remplace De CAFARELLI à la présidence de la F.N.S.E.A.

Quand on apprend que:
- Debatisse exploite 90 hectares;
- Pierre Cormorèche, secrétaire général, exploite 80 hectares;
- Michel Souplet, secrétaire général adjoint exploite 140 hectares;
- Paul Deneux, trésorier a une ferme de 100 hectares;

on se rend compte que cela fait des nouveaux, certes. Mais quels intérêts défendront-ils? Ceux des gros exploitants, comme eux sans doute.

Mais les intérêts des petits exploitants? - de ceux qui cultivent 20, 30 ou 40 hectares? Une fois encore, ils seront bernés.

ACTION CHLOROFORME...

La C.G.T. du Haut- Rhin (*"l'Action Syndicale"*) condamne une opération de formation permanente dans le bassin de potasse:

" ... opération chloroforme... la formation collective est une nouvelle arme dans l'arsenal de la collaboration de classe...".

Très bien de dénoncer la collaboration de classes. Mais pourquoi ne pas dénoncer ce permanent de la métallurgie du Bas Rhin, qui s'est vanté devant le tribunal des référés de faire arrêter la grève et l'occupation d'usine lors du conflit de CLARK EQUIPEMENT.

Ce permanent - Bauer- qui devait appartenir aussi à la CGT, non?

Car c'est très bien, encore une fois de dénoncer la collaboration de classes; mais que ce ne soit pas seulement quand il s'agit du travailleur de la base, du salarié qui essaie de s'en tirer. Que l'on dénonce toutes les formes de cette collaboration de classes, camarades de la CGT du Haut Rhin.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE CONTINUE...

Nous devons constater, une fois de plus, qu'il existe une catégorie de militants qui ne trouvent pas la possibilité de s'exprimer, de se rencontrer, de travailler en un mot.

D'une part, ils rejettent les vieux partis, bien que ceux-ci reprennent du poil de la bête, après l'éclipse due, à la fois au gaullisme et aux événements de mai-juin 68. Ils refusent les "organisations" autoritaires qui préparent la "démocratie authentique"; ils ne sont plus dupes.

D'autres part, ces mêmes camarades refusent aussi de se laisser embrigader dans les diverses chapelles gauchistes qui analysent la situation et en tirent des conclusion définitives, et après avoir condamné les vieilles organisations, sont prêtes soit à collaborer avec elles, soit à prendre leur relais.

Enfin ils ont compris le rôle de soutien qu'apportent au régime les "syndicats" qui se disent ouvriers.

Pour tous ces travailleurs conscients de ces confusions et qui ne se résignent pas à l'inaction, il est évident que "le grand parti des travailleurs" c'est l'ensenble de la classe des travailleurs, débarrassée de ses bons bergers.

Mais malheureusement, face au pouvoir bourgeois actuellement en place, il n'y a que fort peu de groupes qui essaient de donner aux exploités la conscience de leur exploitation et les moyens d'en sortir, de lutter; ni compréhensions de la société actuelle et de ses injustices, ni perspectives vers la société libertaire...

Nous n'avons pas la prétention d'être LE groupe, L'ORGANISATION, capables de remplir cette tâche: elle est trop considérable eu-égard à nos faibles moyens. Mais nous ne renonçons pas à nous battre, à coordonner, dans la mesure de nos moyens, les actions, les idées, les opinions des camarades qui pensent comme nous, à quelques nuance près.

Pour cela nous appelons tous ces camarades à nous aider à se joindre à nous.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE sera le bulletin de tous, ou ne sera rien.

Pratiquement nous vous demandons de nous écrire de nous tenir au courant de vos luttes, de vos problèmes.

Plusieurs sujets sont mis à l'étude par quelques camarades de l'Ouest: *"Coopératives et communautés"* (une réunion est prévue pour en discuter les 20 et 21 novembre); puis pédagogie et pédagogisme - pollution et société capitaliste - etc... Que tous ceux qui sont intéressés travaillent avec nous.

ABONNEMENTS:

Guy RAYNAL 12 rue Béchade 79 CHEF-BOUTONNE

C.C.P. 2094 49 BORDEAUX

ABONNEMENT: 6.00 F. les 10 numéros

ABONNEMENT DE SOUTIEN: 10.00 F.

Le Directeur-Gérant: Jacques METIVIER St Léger-lès-Melle 79 - MELLE.